

Le Point

Le bulletin destiné aux collaborateurs des établissements du réseau de la santé et des services sociaux et des ressources d'hébergement



Le Curateur public du Québec

À la rencontre de la personne

Vision et priorités du curateur public du Québec

Entrevue exclusive* avec M^e Normand Jutras, curateur public du Québec

M^e Jutras, vous avez été député, puis ministre. Qu'est-ce qui vous a séduit lorsqu'on vous a offert le poste de curateur public du Québec ?

C'est d'abord la mission du Curateur public qui m'a interpellé. Puis la variété dans le travail, qui englobe l'administration, le droit et la défense des personnes vulnérables. Avec l'expérience que j'ai acquise comme avocat, en pratique privée, et comme député, à l'Assemblée nationale pendant 13 ans, je considère que j'avais le profil pour collaborer à la réalisation de la mission du Curateur public de protéger les personnes inaptes. C'est une mission qui est extraordinaire, car on s'occupe des personnes qui sont les plus démunies et seules dans notre société.

Quels défis sont à relever au Curateur public ?

Notre principal défi, face aux changements que vit la société québécoise, à savoir le vieillissement de la population et des familles plus petites et souvent dispersées, est de faire en sorte que les proches jouent davantage leur rôle de protecteur et prennent en charge la personne devenue inapte.

(Suite p. 2)

* Entrevue réalisée par Aline Charest, rédactrice pour *Le Point*.

Suite de l'entrevue avec M^e Normand Jutras, curateur public du Québec p. 2

Initiative d'un Comité curateur à Gatineau p. 5

Le Plan novateur d'intégration sociale en santé mentale à Québec p. 6

Rappel sur les prestations du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale p. 8

Le Point, une source d'information sur la protection des personnes inaptes

Malgré ce que je viens de dire sur le contexte des familles, et qui montre que le défi est d'autant plus grand, ce sont elles qui connaissent le mieux ses goûts, ses désirs et ses besoins, et qui sont le mieux placées pour s'en occuper. Mais si ce n'est pas possible pour les proches, le rôle revient au Curateur public par un jugement de la Cour. Le Curateur public sera toujours présent et disponible pour protéger des personnes isolées.

de bons services, de les accompagner et de les conseiller, la tâche devient plus facile à assumer pour les proches.

Depuis votre entrée en fonction, qu'est-ce qui a principalement retenu votre attention au sein de l'organisation ?

Ce qui retient mon attention, et c'est encore un défi pour le Curateur public, c'est de trouver comment toujours mieux servir les personnes inaptes que nous représentons dans un contexte difficile de resserrement des finances publiques. Ma priorité dans ce contexte, et c'est un élément qui doit davantage être mis de l'avant, est de sauvegarder le plus possible l'autonomie de ces personnes. C'est pourquoi nous venons d'adopter une nouvelle politique qui concerne l'ouverture des régimes de protection. Nous voulons répondre au questionnement suivant : Est-ce que c'est nécessaire d'ouvrir un régime de protection ? Si oui, jusqu'où aller dans la protection ? Et, si la famille ne peut pas prendre charge de la personne inapte, est-ce que nous, le Curateur public, ne pouvons pas moduler ce régime de protection, à savoir laisser davantage de droits à la personne dans la mesure où elle est capable de s'occuper partiellement d'elle-même ou de ses biens ? Plutôt que de tout décider à la place de la personne, si on lui laisse des initiatives, si on sauvegarde le plus possible son autonomie, elle sera en mesure de faire des choses par elle-même et sera moins dépendante.

Un bon exemple de cela, je l'ai trouvé dans des logements communautaires supervisés par la Fondation de l'Hôpital Pierre-Janet que j'ai visités à Gatineau. Les gens qui y sont hébergés ont des troubles de santé mentale, mais chacun a son appartement, de sorte qu'ils sont en mesure de s'occuper de leur quotidien, de leurs repas, de l'entretien de leurs vêtements, de faire des sorties en ville ou des achats, tout en ayant une supervision sur place. Ainsi, advenant que l'intervenante s'aperçoit qu'une personne a cessé de prendre ses médicaments, elle peut agir et s'assurer de la prise de la médication au jour le jour, jusqu'à ce que la personne soit capable à nouveau de la gérer.

Un autre défi concerne la gestion des biens des personnes inaptes, qui nous arrivent avec des patrimoines plus riches et plus diversifiés. Au cours des dernières années, nous avons constaté un enrichissement des personnes âgées, de sorte que leurs patrimoines sont plus complexes à administrer que par le passé. Quand un patrimoine nous arrive avec des actions, des obligations, un REER, un fonds de pension, des immeubles, des loyers et d'autres possessions, parfois à l'étranger, c'est plus de travail que de gérer le patrimoine d'une personne qui ne reçoit qu'un chèque d'aide sociale ou de pension de vieillesse. Nous devons maintenant gérer un portefeuille global de plus de 400 millions de dollars, dont 450 immeubles.

Le Curateur public a l'obligation de bien administrer ces patrimoines, d'autant qu'il doit rendre des comptes et, advenant que la personne décède, remettre les biens aux ayants droit et faire la preuve de sa bonne administration.

Le Curateur public doit aussi soutenir les tuteurs et curateurs privés, non seulement en surveillant l'administration des patrimoines, mais en accompagnant ces derniers lorsqu'ils doivent prendre la décision de s'occuper d'un parent devenu inapte. Face à une telle décision, que ce soit, par exemple, de s'occuper de leur mère, ayant la maladie d'Alzheimer, ou de leur père, ayant subi un traumatisme crânien à la suite d'un accident, les membres de la famille craignent souvent que la charge soit trop lourde. Mais, si le Curateur public – et c'est un autre défi important – est en mesure de leur offrir



Ces logements communautaires supervisés, c'est extraordinaire. Cela va vraiment dans le sens de la sauvegarde et du respect de l'autonomie de la personne. Une dame me racontait qu'à Noël dernier, elle avait pu recevoir ses enfants et même que deux d'entre eux étaient restés à coucher. C'est bien plus valorisant que la vie qu'elle avait auparavant.

Quelle relation voulez-vous privilégier avec le réseau de la santé et des services sociaux ?

Je veux continuer à développer une relation harmonieuse entre les employés du Curateur public et les intervenants du réseau. Nous avons des curateurs et curatrices délégués, répartis sur tout le territoire du Québec, qui s'occupent des personnes inaptes au quotidien et qui ne peuvent le faire qu'avec les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux. La mission du réseau est davantage de soigner et d'héberger ces personnes, la nôtre est de voir à leur protection. Forcément, il y a un travail qui doit se faire en collaboration étroite entre les deux. Les curateurs et curatrices délégués en sont conscients et ils y contribuent.

Pour ma part, une partie importante de mon mandat est de poursuivre la tournée régionale que j'ai amorcée en avril dernier, qui consiste à rencontrer les partenaires du RSSS et à échanger sur le nécessaire maillage entre le Curateur public et ses partenaires du milieu. J'en profite pour rencontrer mes employés dans les points de service régionaux et pour visiter les personnes que je représente. Je veux connaître leur milieu de vie et m'assurer de leur bien-être, savoir si elles sont bien protégées, si l'on voit au meilleur de leur intérêt et si leurs droits sont respectés. Je veux aussi m'assurer que les services qu'elles reçoivent sont adéquats et répondent à leurs besoins de protection et de préservation de leur autonomie, dans la mesure du possible.



M^{me} L.B., entourée de M^e Normand Jutras, curateur public du Québec, M^{mes} Jessy Myrand et Marie-Claude Baril, travailleuse sociale et coordonnatrice à la corporation « Aide et support aux Aînés » à l'Ermitage de Victoriaville.

Comment voyez-vous la qualité des relations entre le Curateur public et le réseau de la santé et des services sociaux ?

Il faut qu'il y ait encore davantage de communication, davantage d'information qui circule. Quand chacun connaît le rôle de l'autre, il peut mieux l'apprécier et, forcément, une collaboration étroite s'ensuit. Il y a de belles initiatives qui sont prises dans le réseau, dont celle du CSSS de Gatineau, qui a permis de développer une expertise sur les questions du Curateur public et d'harmoniser la pratique au sein de l'établissement.

Comme autres moyens de faire connaître la mission, il y a nos différents bulletins d'information, qui ciblent chacun une clientèle différente. En plus du *Point*, bien connu de nos collaborateurs et des ressources d'hébergement, je pense au *Lien*, un nouveau bulletin pour accompagner les tuteurs aux mineurs, ou au *Relais*, un outil qui accompagnera les tuteurs et curateurs aux majeurs et qui devrait être prêt pour l'automne. Ce dernier bulletin permettra aux tuteurs et curateurs privés de mieux comprendre nos interactions avec le réseau de la santé. Et, bien sûr, je pense à notre site Web, qui offre une mine d'informations, dont les cahiers de formation destinés aux intervenants du réseau.

Pour sa première tournée régionale, M^e Jutras s'est rendu dans les Bois-Francs. Il a visité des personnes représentées qui sont hébergées à L'Ermitage, un complexe de 38 logements sociaux, et à la résidence intermédiaire Karyne Samson à Plessisville.

« Il y a des défis qui nous attendent, il y a lieu d'améliorer des choses, il faut faire face aux nouveaux enjeux sociaux et familiaux. »

Quels horizons attendent le Curateur public du Québec? Réforme, nouveauté ou continuité?

Le Curateur public est un organisme qui fonctionne bien. *If it ain't broke, don't fix it*, dit un proverbe anglais, soit « on ne répare pas ce qui n'est pas cassé ». Mon but n'est donc pas de changer ce qui marche bien. Par contre, là comme ailleurs, il y a des défis qui nous attendent – j'en ai parlé auparavant –, il y a lieu d'améliorer des choses, il faut faire face aux nouveaux enjeux sociaux et familiaux. Nous sommes plus dans une démarche de continuité de ce qui existe, mais en améliorant là où c'est possible.

Il y a des délais qui m'apparaissent un peu longs pour accomplir certaines de nos tâches. Ainsi, lors d'une rencontre avec un jeune qui a des problèmes de santé mentale, on se posait la question : Ouvret-on un régime de protection ou non? Le jeune a décroché à cause du délai pour ouvrir un régime de protection, qui lui paraissait trop long, parce qu'il avait besoin d'aide pour gérer son quotidien. Les délais, pouvant aller parfois jusqu'à six mois pour ouvrir un régime de protection, sont liés, en partie, au système judiciaire. Nous avons d'ailleurs eu des échanges avec le ministère de la Justice, pour voir comment il serait possible de les abréger.

Une autre amélioration que je souhaite est qu'on puisse réagir plus rapidement quand on est au courant d'un abus financier. En tardant trop, on risque davantage que le patrimoine soit dilapidé ou que la personne à poursuivre soit insolvable.

Enfin, nous avons commencé récemment une refonte des formulaires utilisés lors des évaluations médicale et psychosociale, en accord avec les ordres professionnels. Ils devraient être disponibles pour le réseau dans les prochains mois.

Y a-t-il une initiative observée dans le réseau de la santé que vous aimeriez voir se développer davantage?

J'ai trouvé très intéressante, dans le cadre de la tournée du Québec, la création d'un Comité curateur par le CSSS de Gatineau. Je salue cette initiative, mise en place par M^{me} Nancy Héroux, qui a permis aux intervenants du réseau de la santé et des services sociaux et à ceux du Curateur public de bien comprendre le rôle de chacun et de faire en sorte que les relations s'harmonisent entre eux. Je compte la recommander lors de mes prochaines visites régionales.

Pour terminer, avez-vous un message particulier que vous aimeriez transmettre au réseau de la santé et des services sociaux?

Au risque de me répéter, que l'on soit du Curateur public ou que l'on soit du réseau de la santé et des services sociaux, nous devons veiller au mieux-être de personnes qui sont inaptes, parfois isolées, et qui ont besoin de l'aide d'une tierce personne. Nous travaillons auprès des mêmes personnes et nous devons les servir le mieux possible. C'est pour cela que je dis : plus la collaboration sera étroite, mieux on servira ces personnes, ce qui est notre mission commune.



M^{me} Araxi Chiridjian en compagnie de M^e Normand Jutras, curateur public du Québec, et de la curatrice déléguée, M^{me} Mikerlande Demonsieur, au CHSLD Saint-Joseph-de-la-Providence, qui relève du CSSS Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent, lors de la tournée régionale.



Initiative au Centre de santé et de services sociaux de Gatineau

Le Comité curateur interdirection

« Vous avez un questionnement ou une préoccupation en lien avec l'inaptitude? Avec les régimes de protection? Ou avec l'homologation d'un mandat? Les membres du Comité curateur interdirection vous invitent à venir échanger avec eux lors d'une de leurs rencontres. »

L'invitation, adressée par la Direction des soins infirmiers et pratiques professionnelles du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Gatineau, offre aux travailleurs sociaux la possibilité de présenter un cas clinique aux membres du Comité curateur, qui ont développé une expertise en matière de régimes de protection.

Le mandat du Comité

C'est M^{me} Nancy Héroux, responsable du regroupement des professionnels au CSSS de Gatineau, qui a mis sur pied un Comité curateur, dans le but de former les professionnels en santé et services sociaux sur des questions relatives au Curateur public, aux régimes de protection ainsi qu'au mandat en prévision de l'inaptitude. Il vise ainsi à harmoniser la pratique au sein de l'établissement.

L'initiative a été trouvée fort intéressante par M^e Normand Jutras, curateur public du Québec, lors de sa visite au CSSS de Gatineau en juillet dernier. « Le Comité curateur a permis d'améliorer les relations

avec les gens du Curateur public. C'est une initiative inspirante, que je vais recommander lors de mes prochaines visites régionales », a-t-il dit avec enthousiasme. En plus de la formation, le Comité offre des rencontres régulières et propose, comme on l'a vu plus haut, des études de cas pratiques.

Transfert d'expertise

« Le Comité curateur répond à des objectifs de valorisation, de reconnaissance et de mobilisation de ces professionnels, en plus de favoriser le transfert d'expertise au sein de l'organisation », résume M^{me} Nancy Héroux, dans sa présentation des mandats du Comité curateur interdirection.

Formé d'une dizaine de membres du CSSS ayant une expertise professionnelle diversifiée (soutien à domicile, soins généraux, centre d'hébergement, ressources non institutionnelles), le Comité curateur compte aussi un représentant de l'Hôpital Pierre-Janet (santé mentale, deuxième ligne).

Le projet Comité curateur interdirection a mérité au CSSS de Gatineau une mention d'honneur, dans la catégorie « Sécurité des soins et des services », lors de la remise des Prix d'excellence du ministère de la Santé et des Services sociaux en 2010.



M^{me} Nancy Héroux, responsable du regroupement des professionnels au CSSS de Gatineau



Le Comité curateur interdirection de 2012.

Plus de 20 personnes représentées par le Curateur public ont été intégrées dans la communauté.

Une approche qui valorise la personne

Plan novateur d'intégration sociale en santé mentale à Québec

Le Curateur public veut souligner le succès du *Plan novateur d'intégration sociale en santé mentale* à Québec, qui a obtenu une mention d'honneur dans la catégorie Partenariat des Prix d'excellence du réseau de la santé et des services sociaux en 2011¹.

Une des conditions gagnantes du projet est assurément la collaboration de divers partenaires du réseau de la santé et des services sociaux, chapeautés par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. Il s'agit de l'Association des personnes utilisatrices de services de santé mentale de la région de Québec, du Programme d'encadrement clinique et d'hébergement, de l'Institut universitaire en santé mentale de Québec (IUSMQ), du Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord, du Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale et du Curateur public du Québec.

Tous ces organismes se sont mobilisés pour concevoir des approches novatrices dans l'organisation des services destinés aux personnes ayant des problèmes de santé mentale, notamment pour leur offrir un milieu de vie plus adapté à leur condition.

Ce projet fait suite à une évaluation des soins donnés à des personnes hébergées depuis plusieurs années à l'IUSMQ, qui avait révélé que certaines d'entre elles présentaient un profil compatible avec les types de soins et de services pouvant être offerts dans la communauté.

Rôle actif du Curateur public

L'objectif de départ, en 2009, était d'intégrer dans la communauté 60 personnes hospitalisées à l'IUSMQ depuis longtemps. Finalement, ce sont 39 personnes qui ont été intégrées, dont plus d'une vingtaine qui étaient représentées par le Curateur public.

M^{me} Nancy McKeown, chef de service à la Direction territoriale Est du Curateur public, s'est jointe à ce regroupement de partenaires en siégeant au comité directeur du projet. Le Curateur public a ainsi pu suivre de près les démarches entreprises pour des personnes qu'il représente dans leur nouveau milieu de vie. « Les curateurs délégués et le personnel de soutien ont joué un rôle très actif dans l'intégration de ces personnes dans la communauté », résume M^{me} McKeown.



Les partenaires du *Plan novateur d'intégration sociale en santé mentale* qui ont reçu une Mention d'honneur en 2011.

1. Bulletin d'information, *Plan novateur d'intégration sociale en santé mentale*, volume 2, n° 6, avril 2013.

En effet, plusieurs membres du personnel de la Direction territoriale Est ont participé au projet. Leur participation a consisté en des gestes concrets, par exemple, à aider la personne à ouvrir un compte de banque dans une institution financière ou à percevoir un revenu adapté à sa nouvelle situation, ou encore à veiller à ce qu'elle ait le nécessaire pour vivre dans la communauté plutôt que dans un milieu institutionnalisé.

Recours à un comité des sages

Le Plan novateur s'est démarqué par différentes mesures, tel le recours à un comité des sages, composé d'usagers, de parents et de professionnels de diverses provenances, dont le mandat était de déterminer des stratégies et des moyens efficaces pour que le projet d'intégration soit un succès.

L'approche valorisait la personne en tant qu'acteur principal de son projet de vie. Les personnes ont donc choisi leur futur milieu de vie et, dans certains cas, ont fait des efforts pour acquérir de nouvelles compétences nécessaires à la vie dans la communauté. Ainsi, certaines d'entre elles ont commencé à faire seules des achats,

à utiliser les transports en commun, et à souhaiter manger chez elles et renouer avec des membres de leur famille.

Malgré tout, certaines personnes gardaient un sentiment ambivalent quant à leur intégration dans la communauté, où, notamment, le coût de la vie est plus cher qu'en institution. Leur volonté de ne plus faire partie de ce projet a été respectée.

Équipe pour accompagner

Une équipe régionale d'intervenants et intervenantes a accompagné toutes ces personnes dans la préparation de leur projet, avant même leur sortie de l'IUSMQ, et, pendant un certain temps, après leur intégration. Aujourd'hui, l'équipe s'est retirée et les personnes reçoivent des services de leur centre de santé et de services sociaux et d'organismes du milieu.

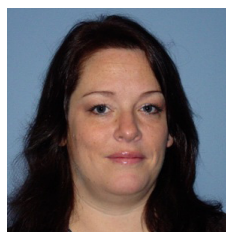
Pour connaître les acquis concrets des personnes qui se sont intégrées à la communauté, nous avons recueilli le témoignage de M^{me} Claude Légaré, curatrice déléguée à la Direction territoriale Est, à Québec.

Certaines d'entre elles ont commencé à faire seules des achats, à utiliser les transports en commun, et à souhaiter manger chez elles et renouer avec des membres de leur famille.

Témoignage

Effets bénéfiques du changement de milieu de vie

« J'ai commencé un suivi de M^{me} C., une femme dans la cinquantaine qui vivait à l'IUSMQ, lorsqu'elle a emménagé dans la Résidence du Carrefour à Québec, il y a environ deux ans. J'ai pu constater les effets bénéfiques de ce changement de milieu de vie sur son estime d'elle-même. Pour elle, c'est une réussite d'avoir pu revenir dans la communauté. Elle a aussi acquis de nouvelles habiletés, comme de faire son lit et sa toilette seule, sous la supervision d'une intervenante de la résidence. Enfin, elle a resserré les liens avec sa famille, qui est maintenant plus encline à venir la visiter, car son nouvel environnement est plus accueillant qu'à l'hôpital.



M^{me} Claude Légaré, curatrice déléguée à la Direction territoriale Est à Québec.

« Pour presque toutes les personnes qui quittent l'hôpital pour aller dans une ressource intermédiaire, le changement est bénéfique. Leur nouveau milieu de vie est plus "normalisé", en ce sens qu'il leur permet d'être davantage intégrées dans la communauté. Par la suite, elles peuvent développer de nouvelles aptitudes selon leur potentiel individuel. Cela se traduit par une impression de bien-être et par l'acquisition de plus d'autonomie et, par conséquent, d'une plus grande maîtrise de leur vie. »

Rappel sur les prestations du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ce rappel concerne toute personne représentée par le Curateur public qui reçoit des prestations du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) lorsque se présente une nouvelle activité thérapeutique et lorsqu'un montant d'argent est attendu.

Dès qu'il l'apprend, verbalement ou autrement, l'intervenant du réseau de la santé et des services sociaux doit informer le Curateur public qu'une personne représentée participe à une nouvelle activité thérapeutique, même s'il n'a pas reçu le certificat médical. En le sachant tôt, le Curateur public avisera rapidement le MESS pour obtenir la prestation spéciale rétroactivement.

Il doit aussi informer rapidement le Curateur public qu'une personne qu'il représente recevra un montant d'argent (comme un héritage, une prestation de la Société de l'assurance automobile du Québec, un gain à la loterie, etc.), même si l'argent n'a pas encore été perçu.

Connaissez-vous l'édition électronique du Point?

En cette époque où nous prônons tous de bonnes habitudes en matière de développement durable, pourquoi ne pas faire comme vos 926 collègues et vous abonner à la version électronique du bulletin *Le Point*?

Pour ce faire, rien de plus simple. En deux clics dans la section *Réseau de la santé* du site www.curateur.gouv.qc.ca, vous accédez à la page *Abonnement*. Vous n'avez qu'à y inscrire votre adresse de courriel, et le tour est joué!



Bien entendu, la version papier est toujours disponible à la Direction des communications. Et n'oubliez pas que vos questions, commentaires et suggestions sont les bienvenus, car *Le Point* a pour objectif de vous fournir une information utile, concrète et à jour.

Vous pouvez nous écrire en tout temps à lepoint@curateur.gouv.qc.ca. D'ici là, bonne lecture!

Le Point

est publié, sauf exception, de deux à trois fois l'an par le Curateur public du Québec. Ce bulletin peut être téléchargé du site Web de l'organisme à www.curateur.gouv.qc.ca.

Ont contribué à ce numéro : Claude Légaré, Marie-Chantale Gosselin et Nancy McKeown
Comité de rédaction : Aline Charest, Manon Lévesque, François Loiselle, René Perreault et Annie Savoie
Coordination : Aline Charest et Manon Lévesque
Soutien technique : Claudine Fyfe et Ginette Matte
Révision linguistique : Fanny Provençal
Graphisme : Avion Rouge
Impression : Groupe Laurier

Bulletin Le Point
Curateur public du Québec
600, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H3B 4W9

Téléphone : 514 873-4074
Sans frais : 1 800 363-9020
Site Web : www.curateur.gouv.qc.ca
Courriel : lepoint@curateur.gouv.qc.ca



/CurateurPublic



/CurateurPublic

ISSN 1920-1176 (imprimé)
ISSN 1920-1184 (en ligne)

La reproduction des textes est autorisée à la condition de mentionner la source.
Prochaine parution : hiver 2014



Curateur public
Québec 